

Commission de la recherche
Séance du 5 décembre 2016

Délibération n°3
Portant avis sur le **budget de la recherche 2017**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3, L. 719-4, L. 719-5, R.719-51 et suivants ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'État pour 2017, en date du 24 août 2016 ;
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise ;*

Considérant qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il a été réaffirmé que l'université de Cergy-Pontoise devait poursuivre son développement en devenant une université internationale de recherche tout en consolidant son orientation fondamentale, notamment ses formations de proximité et ce dans un environnement financier contraint,

Considérant que la politique recherche de l'établissement repose sur le soutien aux laboratoires, l'accompagnement et le développement des actions de l'institut d'études avancées (IEA), qu'en outre cette politique repose également sur la valorisation et l'innovation et qu'à ce titre il convient de déterminer les moyens favorisant l'acquisition d'équipements scientifiques de pointe en soutien à l'activité des plateformes technologiques,

Considérant qu'il s'agira, en 2017, de continuer la politique de valorisation de la formation doctorale en accroissant le nombre de contrats doctoraux,

Considérant que dans le cadre du budget primitif, qui sera soumis au vote du conseil d'administration le 13 décembre 2016, l'enveloppe dévolue au budget recherche de l'établissement sera présentée et adoptée ;

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

Vote

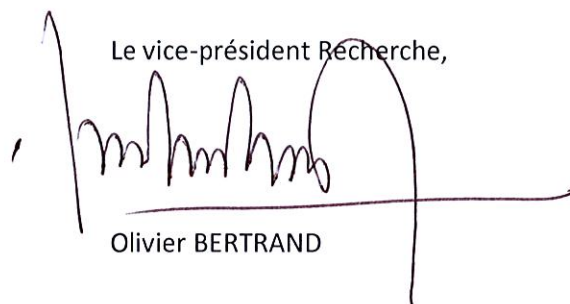
Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres représentés : 5
Membres absents et non représentés : 12

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Non participation : 0

Article unique : rend un avis favorable sur la proposition du budget alloué à la recherche dans le cadre du budget primitif 2017, telle que présentée ci-dessous :

EQUILIBRE BUDGET 2017		Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	TOTAL
DEPENSES	TOTAL DEPENSES POLE RECHERCHE 2017	1 846 260 €	400 000 €	2 359 600 €	4 605 860 €
	TOTAL DEPENSES POLE RECHERCHE 2017 (hors IA)	1 371 260 €	400 000 €	2 359 600 €	4 130 860 €
	Total dotation laboratoires recherche et pôle Recherche (valorisation)	923 660 €	397 600 €	2 188 900 €	3 510 160 €
	TOTAL IEA	250 000 €	- €	140 000 €	390 000 €
	Total ED/DED	110 900 €	- €	21 700 €	132 600 €
	Total Chaires-IUF	45 000 €	- €	- €	45 000 €
	Total Labex et ITE	475 000 €			475 000 €
	Total Pole DiRVED	41 700 €	2 400 €	9 000 €	53 100 €
RECETTES	DOTATION UCP	1 175 000 €	400 000 €	2 359 600 €	3 934 600 €
	COMUE(ED/DED)	- €			- €
	Total Chaires-IUF	45 000 €			45 000 €
	Total Labex	450 000 €			450 000 €
	Recettes préciput, overhead, conventions	176 260 €			176 260 €
	TOTAL RECETTES POLE RECHERCHE 2017 avec Labex	1 846 260 €	400 000 €	2 359 600 €	4 605 860 €

Le vice-président Recherche,



Olivier BERTRAND

Transmis au rectorat le : 24 mai 2017

Notifié le : 24 mai 2017